

Consulat d'Algérie à Nanterre

Adresse :

63, avenue Georges Clémenceau BP 1411
92014 NANTERRE

N° de tel :

01.47.25.12.71

Email :

contact@consulat-nanterre-algerie.fr

Site Internet :

www.consulat-nanterre-algerie.fr

Dispense des frais inhérents au confinement sanitaire à l'entrée au territoire national.

Le Consulat d'Algérie à Nanterre porte à la connaissance des ressortissants algériens établis dans sa circonscription consulaire que Monsieur le Président de la République a donné des directives pour dispenser **les personnes âgées à faible revenu et les étudiants**, des frais inhérents au confinement sanitaire à leur entrée au territoire national.

En application de ces directives, les ressortissants algériens qui s'inscrivent dans les deux catégories susmentionnés doivent transmettre au Consulat leurs dossiers de demande de dispense.

Il reste entendu que cette opération concerne uniquement la vérification de l'éligibilité des ressortissants et n'implique en aucun cas une réservation de billet d'avion. Celle-ci devra s'effectuer, à titre personnel, auprès d'une compagnie aérienne.

Formulaire

Nom et prénom :

.....
.....
.....

Date de naissance

.....
.....

N° de passeport :

.....

Valable du
au

Adresse :

.....
.....

Email :

.....
.....

N° de tel :

.....
.....

Déposé le

Signature de l'agent consulaire

.....

Personnes âgées à faible revenu

Critères à remplir

- Résidant dans la circonscription (départements :92, 78, 28) .
- Etre âgé de plus de soixante cinq (65) ans ;
- ayant un revenu inférieur au SMIC applicable en France (*SMIC mensuel brut 1554,58 euros ; SMIC mensuel net 1231 euros*)

Dossier à fournir

- formulaire de demande de dispense de paiement des frais du confinement sanitaire dûment rempli (voir à gauche de la page) ; également téléchargeable sur le site internet du consulat,
- photocopie du passeport algérien en cours de validité ;
- justificatif de résidence de moins de trois mois dans la circonscription ; consulaire (départements 92,78,28);
- justificatif de revenu (avis d'imposition) .

Etudiant

Critères à remplir

- Résidant dans la circonscription (départements :92, 78, 28);
- Détenteur d'une carte d'étudiants et/ou un certificat de scolarité et /ou un titre de séjour étudiant, en cours de validité

Dossier à fournir

- formulaire de demande de dispense de paiement des frais du confinement sanitaire dûment rempli (voir à gauche de la page) ;
- photocopie du passeport algérien en cours de validité ;
- justificatif de résidence dans la circonscription consulaire
- photocopie de la carte d'étudiant, du certificat de scolarité et / ou de titre de séjour étudiant, en cours de validité.

